

Qu'est-ce qu'un philosophe français ?

Entretien avec Luc Foisneau

Florent GUÉNARD

Le *Dictionnaire des philosophes français du XVII^e siècle* paraît sept ans après une première édition anglaise remarquée. L'occasion de s'interroger sur le savoir du Grand Siècle, réputé classique mais au fond assez baroque. Et l'occasion de se demander ce que peut bien être un philosophe français au XVII^e siècle.

Luc Foisneau, philosophe politique et historien de la philosophie, a dirigé l'entreprise collective du *Dictionnaire des philosophes français du XVII^e siècle*, sous-titré *Acteurs et réseaux du savoir*. Cette version française, qui a réuni 167 auteurs, offre aux lecteurs francophones une version révisée et considérablement augmentée du *Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers* paru à New York et à Londres en 2008 : avec ses 690 entrées, ses huit introductions thématiques et un index historique et raisonné sans équivalent, ce dictionnaire constitue un instrument incomparable pour une découverte des acteurs et des réseaux du savoir dans la France baroque et classique.

La Vie des idées : Pourquoi avoir choisi de diriger un dictionnaire des philosophes français ? Et comment le terme *français* doit-il ici être compris ? Beaucoup en Europe au XVII^e siècle écrivent en français sans être français ; et on trouve, dans ce dictionnaire, des auteurs comme Tschirnhaus ou Rømer dont les rapports avec la France sont plus lointains.

Luc Foisneau : La raison principale du titre de l'ouvrage est que le dictionnaire est d'abord paru, en langue anglaise, dans une série de dictionnaires des philosophes modernes, qui fut conçue selon une division nationale. D'autres divisions auraient pu être envisagées, mais, pour des raisons pragmatiques, c'est celle-ci qui a été retenue par Rudi Thoemmes, créateur à Bristol dans les années 1980 des éditions philosophiques du même nom. Initié en 2000, continué à partir de 2005 par les éditions Continuum et poursuivi depuis 2011 par Bloomsbury, le projet éditorial auquel notre dictionnaire se rattache visait à l'origine à couvrir l'intégralité du champ de la philosophie moderne, dans tous les pays. Le marqueur national – comme le marqueur temporel d'ailleurs, puisque le XVII^e siècle a été pris comme point de départ, alors que le XVI^e siècle avait de bons arguments à faire valoir – apparaît ainsi comme un principe de division du travail, qui nous a permis de délimiter la liste de nos entrées. Rudi Thoemmes m'avait présenté le projet, en avril 2000, à l'occasion d'un colloque organisé par John Rogers à l'université de Keele, en me disant qu'il s'agissait de constituer à terme une encyclopédie mondiale de la philosophie. De fait, ayant pris naissance en Angleterre, le projet a conduit assez rapidement à la publication d'une série complète de dictionnaires des philosophes britanniques (XVII^e siècle – XX^e siècle), dont est issu, par un processus d'extraction des notices pertinentes, un dictionnaire des philosophes irlandais ; pour des

raisons linguistiques et historiques évidentes, qui ont grandement facilité la tâche de leurs responsables scientifiques respectifs, une série complète de dictionnaires des philosophes des États-Unis est venue compléter la série des dictionnaires des philosophes britanniques. Les philosophes « continentaux » ne furent pas oubliés pour autant, puisque l'on peut aussi consulter *The Dictionary of Eighteenth-Century German Philosophers* et *The Dictionary of Seventeenth and Eighteenth-Century Dutch Philosophers*. Paru en 2008 à New York et à Londres, *The Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers* constitue ainsi l'une des pièces d'un puzzle encore incomplet. Mais, soyons honnête, ce caractère incomplet ne tient pas seulement au fait que Rudi Thoemmes ait vendu sa maison d'édition avant l'achèvement du projet ; il tient aussi à ce que, une fois terminés les *Dictionaries* britanniques et américains, la motivation à remplir la partie continentale du projet était devenue moins forte. La réalisation d'une version en français du *Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers* peut ainsi être vue, non seulement comme l'expression d'une volonté de disposer d'un tel outil dans la langue vernaculaire de ses auteurs, mais encore comme une manière de relancer un projet dont la vocation initiale était de produire un panorama mondial de la philosophie moderne.

L'une des caractéristiques de la version française réside, en outre, dans le fait que les auteurs soulignent, lorsque c'est pertinent, l'inscription mondiale de la philosophie française du XVII^e siècle : c'est tout particulièrement le cas dans les entrées « Philippe Couplet » pour la Chine et « Chrétien Leclercq » pour le Canada. Si Tschirnhaus et Rømer ont également une entrée, c'est en leur qualité de membre très actifs de l'Académie royale des sciences de Paris. Ceci étant dit, je comprends tout à fait que l'on puisse contester cette inclusion : sur une suggestion de Theo Verbeck dans une recension du *Dictionary*, j'ai ainsi décidé de retirer de la version française l'entrée « Reneri, Hendrik », qui n'y avait manifestement pas sa place. Plus généralement, la lecture du *Dictionnaire* fait apparaître un double mouvement contraire à l'œuvre dans le XVII^e siècle français : un mouvement d'ouverture de la France sur le monde, à travers la dimension philosophique des missions et, comme le montre Philippe Hamou dans son introduction sur les sciences, à travers la participation des savants français à la réalisation d'un projet intellectuel européen de rénovation de la science, commencé en Italie et qui se répand progressivement dans toute l'Europe ; mais aussi un mouvement de relatif repli sur le pré carré, souligné par Jacob Schmutz dans son introduction, que l'on voit par exemple à l'œuvre dans la fermeture de la scolastique française aux influences extérieures et la diminution du contingent des professeurs étrangers enseignant dans l'université française. Ces mouvements de nationalisation et de dénationalisation du savoir montrent que l'on ne saurait donner de réponse simple à la question de savoir ce qu'est un philosophe français au XVII^e siècle : ce dernier est un personnage protéiforme, ayant souvent un pied dans la scolastique aristotélicienne, l'autre dans la science moderne, et le regard tourné plus souvent qu'à son tour vers les sciences secrètes.

Pour comprendre les enjeux intellectuels de la question nationale, il convient également de prendre en compte l'inscription religieuse d'une grande partie de la philosophie française du XVII^e siècle : les ordres religieux, auxquels la plupart des philosophes se rattachent d'une manière ou d'une autre, peuvent se distinguer, entre autres choses, par leur plus ou moins grand gallicanisme. Les querelles d'obédience intellectuelle en disent long sur la formation du sentiment national, mais aussi sur les conditions de développement de la philosophie dans un contexte très fortement marqué par le conflit entre les confessions religieuses. L'on connaît suffisamment, pour ne pas devoir y insister, le rôle considérable que le jansénisme joua dans la constitution de l'identité nationale française, tout à la fois opposition spirituelle au sein du catholicisme à la monarchie de droit divin et lieu de

formation de certains des meilleurs esprits du temps. Dans son introduction consacrée aux controverses religieuses et à la naissance de la République des lettres, Antony McKenna explique comment l'exil forcé des huguenots après 1685 a permis la création d'une république des lettres, véritable réponse intellectuelle à la monarchie toute catholique de Louis XIV, grâce à l'extension considérable du réseau des correspondances, dont Pierre Bayle fut un animateur infatigable. Et Gianni Paganini, dans son introduction consacrée à la pensée clandestine, souligne que la circulation européenne des manuscrits clandestins ignorait les frontières nationales. Bref, si l'expression « philosophe français » ne doit pas être essentialisée – nous en avons fait un usage pragmatique –, les informations que l'on trouve dans les introductions et les notices permettent de poser dans toute sa complexité la question du rapport aux savoirs dans la France baroque et classique.

La Vie des idées : Que faut-il entendre par « philosophe » dans votre dictionnaire ? Certaines entrées peuvent surprendre : Molière, Racine, Corneille, Malherbe ou, plus étonnant encore, Richelieu.

Luc Foisneau : On a repris le sens usuel de ce terme au XVII^e siècle. Furetière, qui est un bon guide en matière d'usages, donne plusieurs acceptions du mot « philosophe », la première étant, « [c]elui qui s'applique à l'étude des Sciences, et qui cherche à connaître les effets par leurs causes & par leurs principes ». Cette définition aristotélicienne classique nous a permis d'inclure dans le *Dictionnaire* les savants, toutes disciplines confondues, ayant développé une réflexion sur les principes de leur science. On trouvera donc, parmi nos auteurs, 28 mathématiciens, des botanistes, des médecins et un très grand nombre de représentants français de la physique galiléenne. Furetière précisant également que les chimistes « s'appliquent ce nom [de philosophe] par préférence à tous les autres », l'on a également inclus neuf alchimistes. Le mot « philosophe » possède aussi une signification scolaire : « Se dit au Collège, du Professeur qui enseigne la Logique, la Morale, la Physique, & la Métaphysique. » Cette dernière acception nous a permis d'inclure un nombre important de professeurs de philosophie. Nous n'avons pas, pour autant, fait œuvre de prosopographe, parce que nous n'avons pas inclus tous les professeurs de philosophie de tous les collèges de France et de Navarre, et que nous avons inclus des philosophes qui ne furent jamais professeurs de philosophie. Comme la définition usuelle du terme « philosophe » n'a pas une détermination comparable à celle, par exemple, du terme « jésuite », le *Dictionnaire* ne prétend nullement faire concurrence à des ouvrages comme la *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, œuvre dans laquelle Carlos Sommervogel a réuni la quasi-totalité des écrivains jésuites entre 1540 et la fin du XIX^e siècle. Période d'instauration d'un savoir nouveau et de reconfiguration des disciplines, le XVII^e siècle rendait difficile de procéder autrement que nous l'avons fait : n'ayant pris comme point de départ ni une définition restrictive, ni une appartenance institutionnelle, et pas davantage un idéaltype de « carrière » philosophique, mais des textes, c'est la nature du savoir exposé dans les imprimés et les manuscrits qui justifie l'inclusion, ou non, d'un auteur.

Cela explique aussi la présence, dans le dictionnaire, d'écrivains qui n'ont jamais revendiqué le titre de « philosophe ». Si vous lisez la notice « Molière » par exemple, vous verrez dans quel esprit cet auteur a été inclus : Olivier Bloch, qui ne prétend pas faire du dramaturge un philosophe, soutient pour autant que l'œuvre de ce dernier est « de bout en bout imprégnée de philosophie » (p. 1229). Pour préciser la nature de cette imprégnation, je soulignerai deux points : le premier est que Molière met dans la bouche de ses personnages des arguments philosophiques, un aristotélisme moral assez convenu, mais aussi une forme d'épicurisme que l'on reconnaît formellement dans le *Misanthrope* à travers « le vestige

probable d'une traduction perdue du poème de Lucrèce effectuée par [lui] » (p. 1230), et un discours libertin qui occupe une place centrale dans *Dom Juan* ; le second point est que Molière fait de la philosophie un ressort comique de ses intrigues. L'on pourra bien sûr se demander si le rapport de Racine à Port-Royal justifie un argumentaire analogue, ou si la révolution introduite par Malherbe dans la langue française relève, ou non, d'une philosophie du langage. Ce sera au lecteur d'en juger. Dans l'introduction consacrée aux « Libertins et "esprits forts" », Isabelle Moreau propose d'autres arguments encore pour nous faire comprendre le lien noué, dans la première moitié du siècle, entre littérature et philosophie. D'un point de vue éditorial, je peux seulement ajouter que j'ai tenté d'inscrire le travail des écrivains, mais aussi celui des peintres et des musiciens, parmi les formes philosophiques du siècle.

Avait-on le droit d'en faire autant avec les politiques ? Aucune introduction thématique, il est vrai, ne permet au lecteur de trouver une réponse à cette question, que j'aborde dans mon introduction générale. Et pourtant la version française du *Dictionnaire* s'est efforcée d'ajouter des figures nouvelles à celles que l'on trouve déjà dans la version anglaise : à Mazarin, Louis XIV, Richelieu et Retz, nous avons notamment ajouté Colbert et Rohan, afin de faire apparaître les différents principes qui orientèrent la pratique politique d'un temps marqué à la fois par une volonté d'ordre, et la contestation parfois radicale de cette dernière : si la notice « Cardinal de Retz » aide à cerner au plus près l'esprit de la Fronde, l'on trouve dans la notice « Richelieu » des éléments de compréhension d'une politique menée tout à la fois au nom de Dieu et de la raison. Qu'il suffise de rappeler à cet égard l'une des plus célèbres formules du *Testament politique* : « L'homme doit souverainement faire régner la raison ». La notice consacrée à Richelieu donne ainsi aux lecteurs du *Dictionnaire* des éléments politiques pour comprendre ce « règne de la raison », qui eut aussi, ne l'oublions pas, une incidence directe sur l'organisation de la vie intellectuelle française par l'intermédiaire des pensions et des académies royales. La notice « Gabriel Naudé (1600-1653) », tout à la fois inventeur et théoricien de la bibliothèque moderne, créateur de la Mazarine et esprit politique subtil proche des libertins érudits, nous rappelle que le rapport aux livres de philosophie n'était pas, au XVII^e siècle, l'affaire des seuls savants, mais aussi celle des politiques.

La Vie des idées : Pourquoi avoir choisi de vous en tenir au XVII^e siècle ? Y a-t-il, en philosophie, une coupure forte avec le XVIII^e ?

Luc Foisneau : J'ai insisté dans mon introduction générale sur la fonction méthodologique d'un découpage chronologique arbitraire : aucun événement intellectuel ne justifiait de commencer à inclure les auteurs ayant publié au moins un livre ou écrit au moins un manuscrit entre 1601 et 1700, sinon la définition nominale de la durée d'un siècle. C'est aux historiens qu'il revient de repérer à l'intérieur de cette période les scissions significatives, et l'on sait bien que celles-ci ne sont pas les mêmes pour le jansénisme, le libertinage érudit ou le cartésianisme, pour la périodisation duquel l'introduction d'Emmanuel Faye, consacrée aux cartésiens français, dit l'essentiel. Le jansénisme est de ce point de vue particulièrement significatif, car, si ce mouvement commence dans la première moitié du siècle, avec la rédaction de l'*Augustinus* (1640), il ne disparaît pas avec les murs de l'abbaye de Port-Royal des Champs, rasée sur ordre de Louis XIV en 1712. Comme souvent, la condamnation papale de 1713 – la fameuse et assez peu connue bulle *Unigenitus*, qui condamnait 101 propositions jansénistes du livre de Pasquier Quesnel – nourrit une contestation soutenue au long du XVIII^e siècle. La querelle janséniste joue ainsi un rôle important longtemps après la mort de Louis XIV, nourrissant en arguments théologiques un conflit politique de parlementaires jansénistes contre le pouvoir royal, conflit qui trouva son point d'orgue dans la Révolution française. Fin

politique, Louis XIV n'avait donc pas tort de voir dans les tenants de cette proposition de réforme du catholicisme une « secte républicaine ». Le cas janséniste montre exemplairement qu'il serait erroné de vouloir établir une coupure nette entre les XVII^e et XVIII^e siècles, puisqu'une querelle née au début du XVII^e eut des conséquences jusqu'à la fin du siècle suivant.

On pourrait également arguer en faveur de la thèse de la continuité des deux siècles, en nous appuyant sur l'idée que les Lumières ne commencent pas au début du XVIII^e, mais avec la philosophie cartésienne et sa radicalisation spinoziste : ces lumières radicales, pour reprendre l'expression empruntée par Jonathan Israel à Margaret Jacob, témoignent de la longue portée de la philosophie française, bien au-delà de la fin de la période dite « classique ». L'on ne saurait d'ailleurs trop souligner que le XVII^e siècle des philosophes ne fut pas d'un seul bloc : les travaux sur le baroque nous ont appris à quel point la réputation de classicisme de ce siècle est en grande partie usurpée. L'introduction « Théorie des arts » de Carole Talon-Hugon et les entrées consacrées aux théoriciens des arts – « Félibien », notamment – apportent sur ce point les précisions indispensables. Le projet d'un dictionnaire comme celui-ci hérite en quelque sorte de la volonté manifestée par les tenants du renouveau baroque de tenir compte de la diversité des formes de pensée et d'expressions artistiques d'un siècle qui ne fut pas seulement, selon la formule de Voltaire, le siècle de Louis XIV.

La Vie des idées : Le sous-titre de l'ouvrage est « Acteurs et réseaux du savoir ». Que sont ces réseaux et comment le dictionnaire en rend-il compte, puisqu'aucun article spécifique ne leur est consacré ?

Luc Foisneau : Nous avons ajouté ce sous-titre à la version française pour rendre compte de la spécificité de la nouvelle version : les huit introductions thématiques et l'index historique et raisonné doivent permettre de reconstituer, non seulement les contextes dans lesquels les philosophes ont conçu leurs œuvres, mais encore les relations qu'ils entretenaient les uns avec les autres, et avec différents milieux intellectuels. Nous avons pris le terme de réseau en ce sens assez général. Les introductions thématiques, et notamment celle de Stéphane Van Damme, nous donnent en effet des éléments de compréhension concernant les institutions de savoir, leur fonctionnement et les réseaux de sociabilité savante, et l'index nous permet de retrouver facilement les membres de ces réseaux. Certaines entrées de l'index permettent d'identifier des segments de réseaux moins institutionnalisés que les académies royales dans une période de transformation du rapport au savoir. L'on trouvera ainsi dans l'introduction que Jacob Schmutz consacre aux philosophies et aux théologies scolastiques des clés pour se repérer dans un paysage scolastique, où la Compagnie de Jésus joua certes un rôle déterminant, mais ne fut pas, loin de là, seule maîtresse à bord. L'on ne saurait comprendre les variantes subtiles de la philosophie française de ce siècle si l'on ne tient pas compte des réseaux religieux. Comprendre Malebranche sans connaître les orientations doctrinales de l'ordre des Oratoriens, et les relations de l'auteur de la *Recherche de la vérité* avec ses coreligionnaires, relève assurément de la gageure ; ignorer que Descartes a fait ses études chez les Jésuites de La Flèche empêche non seulement de saisir les liens complexes qu'il entretenait avec les censeurs de la Sorbonne, mais occulte encore les origines dogmatiques de sa théorie de la liberté. Nous ne prétendons pas pour autant avoir mis en œuvre dans ce dictionnaire la théorie de l'acteur-réseau. Plus modestement, nous avons voulu fournir aux lecteurs des outils permettant de reconstituer des relations institutionnelles, religieuses, pédagogiques et politiques entre nos auteurs. À ce propos, je tiens à souligner la fonction essentielle que joue dans le *Dictionnaire* l'index historique et raisonné que l'on doit à Christian Bachelier : les mini-entrées que cet index contient pour tous les personnages nommés dans les entrées principales résument les informations dispersées dans l'ouvrage, ajoutant parfois quelques précisions indispensables, notamment, en matière de traduction française. Alors que l'index du *Dictionary* ne comportait que les noms des entrées principales

et les indications de lieu (24 p.), l'index de la version française (345 p.) permet de repérer de manière fine des réseaux à partir des listes de noms rattachés aux entrées « collège », « académie », « université », et de découvrir les acteurs innombrables du grand chantier du savoir moderne.

La Vie des idées : Votre dernière remarque me suggère une dernière question : le *Dictionnaire* est paru, dans ses versions anglaise et française, sous une forme imprimée dans une période de développement rapide de l'édition numérique et des encyclopédies en ligne. N'aurait-il pas été plus logique de prendre la toile comme support de cette entreprise encyclopédique ?

Luc Foisneau : C'est une question que nous nous sommes souvent posée pendant les quinze années de gestation de ce projet. Une lecture approfondie de l'index permettra au lecteur de se rendre compte des avantages qu'il peut encore y avoir à passer, en nos temps électroniques, par la forme du livre. Outre le fait qu'il existe un réel plaisir à tenir en main un *corpus* de notices dans la belle édition des Classiques Garnier, le souci de la précision qui a animé les 167 auteurs et l'équipe éditoriale du dictionnaire exigeait de pouvoir réunir dans un même espace physique, celui du livre, des informations complémentaires. Avant d'envisager la pluralité des niveaux sous la forme de l'hyper-textualité numérique, il était essentiel, me semble-t-il, de constituer les trois niveaux de l'ouvrage, les trois étages de la fusée comme aurait pu dire Cyrano, celui des introductions, qui décrivent les problèmes posés par la philosophie française, celui des notices, avec leurs auteurs dont la bibliographie des œuvres a été intégralement vérifiée par Élisabeth Dutartre-Michaut, et celui de l'index, qui fonctionne comme un propulseur de notre savoir sur les savoirs multiples des âges baroques et classiques. Une fois cet outil mis en place, on pourra bien sûr envisager sa traduction sous une forme électronique, et l'absorption de ses découvertes dans les encyclopédies en ligne, mais la forme du livre aura eu le mérite, outre le plaisir de sa consultation, de susciter le désir collaboratif des meilleurs spécialistes de la philosophie française du XVII^e siècle.

Publié dans laviedesidees.fr, le 9 septembre 2015

© laviedesidees.fr